



Projet d'établissement des crèches du SIVOM de la Communauté du Béthunois

« Les petites étoiles »
« Les coccinelles »



Date mise à jour : 01/01/2023

SOMMAIRE

Partie 1 – Le projet social et de développement durable

- 1.1 Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs
- 1.2 Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle
- 1.3 Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées
- 1.4 La démarche en faveur du développement durable

Partie 2 – le projet éducatif

- 2.1 Les principes éducatifs développés au regard de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant
- 2.2 Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants
- 2.3 Les dispositions prises pour assurer le soin
- 2.4 Les dispositions prises pour assurer le développement
- 2.5 Les dispositions prises pour assurer le bien-être
- 2.6 Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle
- 2.6 Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Partie 3 – Le projet d'accueil

- 3.1 Les accueil proposés
- 3.2 Les prestations d'accueil proposées
- 3.3 L'hygiène et les changes
- 3.4 L'alimentation
- 3.5 L'accueil d'enfants à besoins spécifiques
- 3.6 L'encadrement de la structure et des enfants

INTRODUCTION

Le Code de la Santé Publique (CSP) régit le fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Le gestionnaire s'assure de la bonne application de ces dispositions à tout moment. Tout gestionnaire, directeur, directeur adjoint, référent technique ou responsable technique connaît cette réglementation.

Il prévoit que chaque EAJE doit disposer d'un Projet d'Etablissement (PE) (R2324-29 du CSP). Ce règlement doit être accessible à chacun sur le site internet du gestionnaire ou sur le site de la Caf (R2324-31 du CSP). Il peut être transmis sous format numérique. Il doit également être affiché de manière accessible au(x) parent(s). Chaque mise à jour est transmise au(x) parent(s).

Le Projet d'Etablissement doit être daté et actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel (R2324-31-IV du CSP).



Partie 1 :

le Projet Social et de Développement durable



1.1 Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois est un Établissement Public de Coopération intercommunale (EPCI) administré par un organe délibérant.

Les agents du SIVOM agissent au quotidien dans 36 domaines de compétences pour près de 110 000 habitants issus de 29 communes du Béthunois.

Les compétences sont réparties sur 5 pôles d'activité :

- La solidarité - santé ;
- Les services techniques ;
- La petite enfance jeunesse et sport ;
- La restauration ;
- La police intercommunale.

Les crèches « les coccinelles » sur la commune de Verquigneul et « les petites étoiles » sur celle de Lapugnoy sont intégrées au pôle jeunesse qui comprend :

- Un Relais Petite Enfance (RPE), lieu d'informations et d'échanges pour les parents et professionnels de la petite enfance sur l'offre de garde disponible sur le territoire ;
- Les centres de loisirs sans hébergement ;
- Les séjours de vacances ;
- L'activité physique et sportive.

Les 2 structures sont situées au cœur des villes à proximité des mairies, des écoles, des médiathèques et des centres de loisirs.

Elles sont facilement accessibles en voiture ou en bus puisque plusieurs lignes existent et un arrêt se situe à proximité des établissements.

Les crèches du SIVOM de la communauté du Béthunois sont signataires de la Convention Territoriale Globale portée par l'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, dont les enjeux en petite enfance sont les suivants :

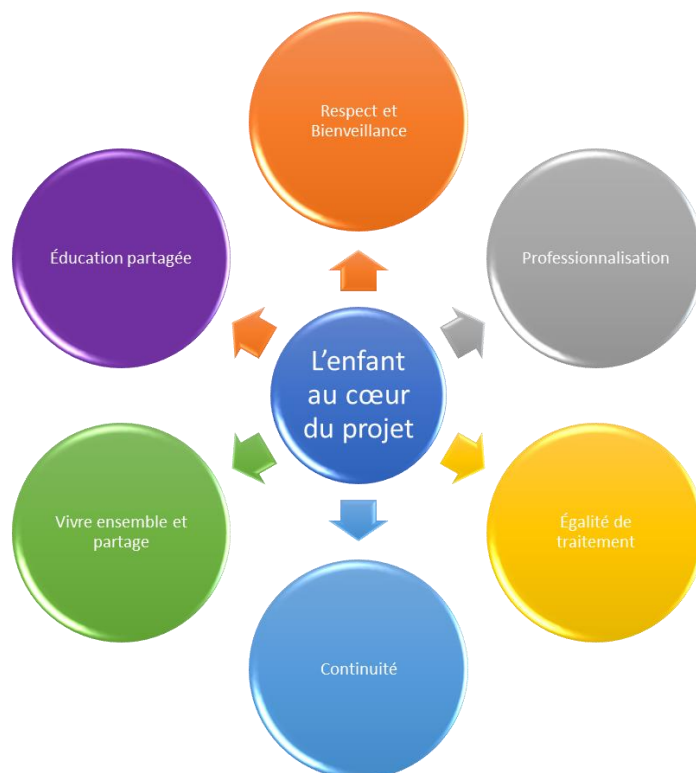
- Favoriser un développement équilibré de l'offre d'accueil individuel et collectif Petite Enfance en réponse aux besoins et attentes des familles ;
- Favoriser l'accompagnement des familles (fonctions parentales) et favoriser les relations enfants / parents ;
- Favoriser l'accès des plus petits à une offre de loisirs et à une offre culturelle et sportive adaptée et diversifiée ;

→ Encourager la mise en réseau des partenaires, le partage d'expériences et les mutualisations entre acteurs et entre communes.

Les valeurs des services de la petite enfance

Les premières valeurs des services sont celles de la Fonction Publique Territoriale.

Les équipes ont mené une réflexion collective sur les valeurs permettant de mettre en œuvre un projet pédagogique en cohérence avec ce que les professionnels veulent apporter aux enfants et parents lors de leur accompagnement.



1.2 Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

En partenariat avec le Relais Petite Enfance du territoire, les crèches accompagnent les familles en parcours d'insertion sociale professionnelle afin d'identifier le besoin de garde et apporter la réponse la plus adaptée en fonction des places disponibles que ce soit pour un mode d'accueil individuel ou collectif. Un partenariat existe avec l'intermédiaire du territoire et l'équipe mobile petite enfance portée par le CAMSP de Fouquières les Béthune.

1.3 Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées

1.3.1 Information des parents

Elle se traduit par un échange d'informations (écrites et/ou verbales) entre le(s) professionnel (s) et le(s) parent(s) notamment lors :

- **du premier contact (premier rendez-vous)**

Pour des parents, rien n'est plus important que le bien-être de leur enfant. Afin qu'ils puissent choisir le mode de garde qui répond au mieux à leurs attentes, une première rencontre est organisée. Elle comprend la découverte de la structure, tant au niveau des locaux que du fonctionnement.

- **de l'adaptation ou de la familiarisation**

Les professionnels et les parents doivent accorder beaucoup d'importance à cette période. Celle-ci permet de poser progressivement des repères nécessaires à tous, de mieux se connaître, de découvrir un nouvel environnement, de se séparer « en douceur ».

Pour se faire, l'enfant reste d'abord entre une demi-heure et trois quarts d'heure en compagnie de ses parents. Aussi, différents sujets sont abordés tels que le rythme de l'enfant, l'alimentation, le sommeil, la santé, etc...Puis, les jours suivants, l'enfant est accueilli seul, pendant une durée progressive. Cette période est bien sûr modulable selon les besoins des enfants et des parents.

Lors de cette période, une personne de l'équipe est présente pour se familiariser à l'enfant. Les objets transitionnels sont indispensables et restent à disposition des enfants. Conseil : le doudou lavé par les parents permet de garder l'odeur des parents et de la maison.

- **de l'arrivée journalière de l'enfant et du départ (modalités d'échanges, cahier de liaisons, cahier de vie)**

L'accueil de l'enfant et des familles est un accompagnement de tous les jours. A son arrivée, l'enfant est accueilli par un adulte connu. Le parent transmet au professionnel les informations nécessaires au bon déroulement de sa journée, pour assurer la liaison maison-structure. Le professionnel est aussi présent pour accompagner la séparation parent/enfant.

L'équipe crée le dialogue avec les parents et reste ouverte à leurs propositions.

Les informations sont ensuite partagées avec les autres professionnels de la structure. Les transmissions sont à la fois écrites et orales. Les écrits permettent d'assurer la traçabilité de ce qui s'est passé. Ils permettent aux personnes absentes de se tenir informées de la journée ou la semaine de chaque enfant. Cela crée une continuité dans le travail d'équipe mais également une cohérence.

En fin de journée, les parents apprécieront un compte-rendu du déroulé de la journée. Les transmissions permettent d'inclure les parents dans la vie de la crèche et de valoriser ce que vit l'enfant au sein de la structure.

- **de réunions d'information**

Au cours de l'année, l'équipe organise une réunion de rentrée avec les nouveaux parents afin de présenter une journée type de leur enfant, les temps forts... Cela permet de faire un rappel sur le fonctionnement de la structure, aux parents de poser leurs questions et d'échanger avec d'autres parents.

1.3.2 Participation des parents

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Pour les équipes, considérer les parents comme partenaires permet d'être dans une perspective de co-éducation dans le respect des choix et

des convictions de chacun. Cette place se construit sur la base d'une relation de confiance au fur et à mesure du temps.

Le choix libre est donner aux parents de s'inscrire ou non dans les actions mises en place dans les structures tels que les ateliers parents enfants, les moments de festivités, les cafés des parents...

L'ouverture des crèches aux parents contribue à la qualité de l'accueil des enfants. Les échanges entre professionnels et parents sont facilités et amène de la cohérence autour des réponses à apporter aux besoins de l'enfant et de sa famille.

Pour favoriser ces échanges, les parents peuvent à l'arrivée de l'enfant et à son départ entrer dans les sections. Les temps de transmissions sont également primordiaux. Ils permettent aux parents d'être écoutés et de solliciter les équipes sur d'éventuels questionnements concernant le développement de l'enfant, la parentalité...

1.3.3 Implication des parents

L'implication des parents se fait en fonction des compétences de chacun. Leur implication peut prendre différentes formes et favorise leur expression.

Une boîte à idées, des questionnaires de satisfaction, les groupes fermés de la crèche sur un réseau social sont autant d'outils en place qui permettent aux parents de s'exprimer. La volonté des professionnels et de la direction est d'intensifier cette participation et d'éventuellement proposer pour les années à venir la création d'un conseil de crèche qui permet aux parents de jouer un rôle actif dans le projet éducatif.

Tout le long de l'année, les parents peuvent être amenés à participer à des ateliers tel que l'éveil musical, le yoga ou encore d'accompagner lors de sorties extérieures.

1.3.4 Les actions de soutien à la parentalité proposées

*« Le soutien à la parentalité, c'est soutenir et aider à devenir des parents qui pensent avant tout au développement de leur enfant, mais sans dicter de choix et en respectant les cultures de chacun, leur façon d'être en famille, et bien sûr sans les juger ».*¹

Le rôle des professionnels comprend l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif. Chaque famille est différente. C'est pourquoi elle est écouté sans jugement dans leur mode de vie.

Nous mettons à disposition des parents des outils permettant de les informer et les guider sur le développement de l'enfant, sa santé, l'alimentation : flyers, vidéo.... Des temps d'échanges formels et informels peuvent également avoir lieu tout au long de l'année.

1.4 La démarche en faveur du développement durable

Les crèches s'engagent à adopter les gestes écoresponsables en :

- Maitrisant la consommation d'énergie, d'eau : suivi des consommations, débranchement des équipements pendant les fermetures, détecteurs de mouvements....

¹ <https://www.campus-des-ecoles.fr/petite-enfance/actus/pros-petite-enfance-soutient-parentalite/>

- Assurant la gestion des déchets : gaspillage alimentaire, réutilisation de papiers comme brouillon, limiter l'impression des mails, dématérialiser les informations, utilisation de serviettes et surchaussures lavables, ...
- Utilisant la cuisine centrale du SIVOM pour la préparation des repas qui utilise des produits locaux et de saison agissant ainsi sur l'empreinte carbone.

Le développement durable passe aussi par la sensibilisation des enfants :

- Éduquer les enfants sur les gestes durables (ne pas faire couler l'eau inutilement, fermer les lumières en quittant une pièce, jeter les papiers à la poubelle...)
- Mettre en place des activités avec du matériel de récupération sans danger pour l'enfant ;
- Sensibiliser à la protection de la nature



Partie 2 :

Le Projet Educatif



« Il faut enrichir les niches sensorielles du bébé »

Boris Cyrulnik

Le projet éducatif des structures multi-accueil est un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe pluridisciplinaire.

Le projet est une notion « dynamique » et représente la réflexion d'équipe sur la manière de fonctionner lors des différents moments de la vie quotidienne. Il s'inscrit dans une volonté de cohésion, d'harmonisation et d'approfondissement des pratiques professionnelles.

Issue de temps d'échanges, de groupes de travail et de la validation des professionnels lors des journées pédagogiques, ce projet s'articule autour des valeurs définies ensembles.

Il est centré sur 4 grands principes :

- L'individualité ;
- La co-éducation ;
- La sécurité affective ;
- La professionnalisation.

2.1 – Les principes éducatifs développés au regard de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant

La charte d'Accueil du Jeune Enfant est basée sur 10 grands principes pour permettre à l'enfant de grandir en toute confiance. Lors de l'élaboration de ce projet, les équipes ont eu l'occasion de réfléchir pour sa mise en œuvre au quotidien.

Projet centré sur l'individualité :

- Respect du rythme de l'enfant
- L'accompagnement à l'autonomie
- Grandir par le jeu, l'exploration de la culture, de la nature
- Favoriser l'inclusion
- La place importante de l'observation
- Répondre aux besoins fondamentaux
- Comprendre et accompagner les émotions

Projet centré sur la sécurité affective :

- Qualité d'accueil (adaptation/ familiarisation, au quotidien)
- Les repères
- La communication adaptée
- La juste distance professionnelle
- L'écoute des besoins
- L'aménagement d'espaces sécurisés
- Les passerelles

Projet centré sur la coéducation :

- Qualité des échanges

- L'accompagnement à la parentalité
- Permettre l'implication des familles
- Le respect des convictions et de la singularité de chaque famille
- Formalisation claires et précises en engagement de chacun (droits et devoirs)

Projet centré sur la professionnalisation :

- Le travail d'équipe
- La formation
- L'adhésion et la participation au projet
- Les échanges de pratiques
- L'engagement et l'implication des professionnels
- L'accompagnement des stagiaires

2.2 – Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants

Les conditions d'accueil au quotidien de l'enfant sont déterminantes pour le bon déroulement de la journée. Il est important de favoriser une séparation en douceur et d'instaurer des rituels de séparation et de retrouvailles individualisés.

Lors de l'accueil du matin, le professionnel se rend disponible pour échanger avec les parents. Il s'informe sur le sommeil, l'appétit, l'humeur et la santé de l'enfant. Ceci permet la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.

« La fonction du milieu n'est pas de former l'enfant mais de lui permettre de se révéler »

Maria Montessori

L'aménagement de l'espace est une des règles de base pour assurer un accueil de qualité. Il faut bien le penser pour que le groupe, enfants et professionnels se sentent en sécurité.

L'espace des bébés :

Ce lieu de vie doit être un espace "cocooning" où les professionnels disposent de tapis, petites structures motrices, des mobiles suspendus, des portiques ou des tapis d'éveil. Ils constituent des jeux indispensables pour le bon développement des tout petits.

Cet espace assure la base de sécurité affective des enfants âgés de 2 mois et demi à environ 12 mois. Lorsque les enfants commencent à se déplacer, il faut réaménager la pièce pour libérer de l'espace pour les petits explorateurs.

L'espace des moyens :

Les enfants âgés entre 12 et 24 mois désirent plus que tout vider, jeter, remplir, grimper... Ils ne se posent pas beaucoup et les interactions entre enfants sont limitées. Ils ont besoin plus que tout d'expérimenter leurs nouvelles compétences motrices. Deux grands tapis pour les jeux de construction, des caisses à disposition avec des récipients de différentes contenances et un coin calme sont les ingrédients qui permettront aux moyens de s'épanouir. Comme chez les bébés, une structure motrice est indispensable sans oublier quelques coins de jeux d'imitation (dînette, poupée, voitures).

L'espace des grands :

Version de Mars 2022 élaborée par les services Pmi du Conseil Départemental, de la Caf et de la Msa

Les grands de la crèche ont entre deux et trois ans. Ils apprécient jouer en petits groupes constitués de deux ou trois enfants. Aménager la pièce en petits coins répond parfaitement à leur développement. Un coin cuisine, un endroit où s'occuper des poupées, un coin livres, une petite table d'activités sont les bases de l'accueil de ces grands. Ils apprécient de participer à des ateliers de manipulation, cuisine, de motricité fine... Au début, les grands sont encore dans des jeux d'imitation (je fais comme...), puis peu à peu ils rentrent dans la période du jeu symbolique (je suis ...).

2.3 – Les dispositions prises pour assurer le soin

2.3.1 - Les modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière.

Lors de la délivrance d'un traitement occasionnel ou régulier, l'autorisation des parents, du médecin de la structure et l'ordonnance du médecin suffisent à autoriser les professionnels de crèche à administrer des médicaments à l'enfant.

Selon la loi, seuls les infirmiers et puéricultrices ont le droit d'administrer des médicaments aux enfants en crèche. Les auxiliaires de puériculture peuvent quant à elles, aider l'enfant à prendre des médicaments, sous la surveillance d'un infirmier ou d'une puéricultrice.

Néanmoins, selon la circulaire de 2003 du Ministère de l'Éducation nationale, lorsque l'aide à la prise de médicament ne présente pas de difficultés particulières ou ne nécessite pas d'apprentissage, et que le médecin n'a pas prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical, celle-ci est considérée comme un acte de la vie courante. De ce fait, les auxiliaires de puériculture comme les éducateurs de jeunes enfants peuvent aider à la prise de médicament, quand celle-ci peut être assimilée à un acte de la vie courante (Cf protocole en annexe du règlement de fonctionnement)

En cas de maladie chronique ou de handicap nécessitant une administration de médicaments, il convient de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI).

2.3.2 – Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

C'est le Référent Santé et Accueil Inclusif de la structure qui assure la visite, l'admission des enfants de moins de 4 mois ou ceux porteurs d'un handicap, d'une maladie chronique ou de tout problème nécessitant un traitement ou une attention particulière. Le cas échéant, il met en place un projet d'accueil individualisé (PAI) ou y participe en concertation avec le parent, la structure voire le milieu spécialisé si possible.

Le PAI est un document écrit, spécifique et nominatif. Il est élaboré pour permettre aux enfants atteints de maladies évoluant sur une longue période d'être admis en collectivité et de poursuivre leur scolarité.

Il permet d'organiser la vie quotidienne de l'enfant au sein de l'établissement en fonction des besoins liés à son état de santé et à son traitement.

Le PAI précise notamment les besoins thérapeutiques (horaires de traitements, modalités de prises des médicaments, situations particulières), ainsi que les informations apparentées restrictions alimentaires, etc. (Cf protocole en annexe du règlement de fonctionnement)

2.3.3 - Les modalités en cas d'accident

En cas d'accidents, les professionnels informent la direction et les parents.

Une procédure est en place afin d'adapter les bons gestes pour chaque situation (cf annexes du règlement de fonctionnement)

Une fiche d'incident pour assurer la traçabilité de l'événement est complétée. Si nécessaire une déclaration d'accident est effectuée auprès de l'assurance du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

2.4 – Les dispositions prises pour assurer le développement

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais apprend parce qu'il joue »

Jean Epstein

« C'est lors des premières années d'existence que se forme la base neurologique qui permettra au bébé de se développer jusqu'à l'âge adulte. Les innombrables informations absorbées durant la journée participent au développement des émotions, des habiletés motrices et cognitives, de la logique, du langage et de la mémoire »².

Dans un environnement adapté, l'enfant est stimulé par ce qui l'entoure et sa curiosité le pousse à explorer. Il s'agit pour l'adulte d'aménager l'espace de façon à entretenir son envie de découverte.

Le jeu est un moyen pour l'enfant de développer sa personnalité et sa créativité tout en lui apportant un cadre sécurisant. L'adulte est présent pour accompagner l'enfant tout en le laissant faire.

Les équipes proposent des moments d'éveils variés qui permettent à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel physique, affectif et intellectuel.

Les activités sont établies en réponse aux désirs de l'enfant, à ses besoins et ses capacités en fonction de son âge. Elles permettent la découverte et l'expérimentation tout en étant source de plaisir pour l'enfant.

Tout au long de l'année, les professionnels réfléchissent aux objectifs et moyens à exploiter en fonction de la tranche d'âge des enfants. Ainsi, pour les bébés, les professionnels favorisent l'éveil des sens, la communication non verbale. Pour les moyens, ils favorisent les activités de manipulation globale et progressivement de développer une motricité de plus en plus fine. Pour les grands, l'accent est mis sur les jeux de langage et le développement de l'autonomie.

Ces actions restent, un fil conducteur pour l'année. Les professionnels proposeront différentes activités en fonction de l'évolution des enfants, d'où l'importance de l'observation des comportements en amont.

En quoi consiste le jeu libre ?

Il peut consister en beaucoup de choses. Par exemple, en extérieur cela peut-être le fait de laisser l'enfant choisir son jouet : un vélo, une voiturette, un camion, etc.

En intérieur cela passe par le fait d'aller jouer dans des coins aménagés à cet effet et mis à disposition de l'enfant : le coin poupées, le coin docteur, etc. Mais cela passe aussi par l'investissement de l'enfant

² <https://www.campus-des-ecoles.fr/petite-enfance/actus/environnement-developpement-enfant-2/>

dans les jeux qui sont à sa disposition, comme les petites voitures, les jeux de construction, etc.

Quels sont les objectifs du jeu libre ?

Les phases de jeu libre vont permettre à l'enfant d'apprendre l'autonomie et d'acquérir confiance en lui en prenant ses décisions. Lors des temps de jeu libre l'enfant fait le choix de son jeu, il lui donne le sens qu'il souhaite et laisse libre court à son imagination. Si par exemple il décide de placer sa théière de dinette sur un jeu de construction, il crée sa propre histoire, il faut le laisser faire ! C'est ainsi que se développe la créativité.

En jouant de manière autonome il est également confronté à des problèmes qu'il va apprendre à résoudre seul.

Au-delà de l'autonomie et de la notion de confiance que cela apporte à l'enfant, ces temps de jeu libre vont aussi lui permettre de stimuler ses capacités et bien sur sa créativité.

Ce qui est mis en place au sein des crèches pour favoriser ces jeux libres :

Au sein des crèches nous aménageons des espaces dédiés : par exemple les incontournables que sont les coins cuisine, poupées, docteur et garage. La mise en place de ces « coins » permet à l'enfant de développer ce que Jean Piaget appelait « le jeu symbolique ». Ils apprennent notamment la socialisation et favorise le transfert. C'est à dire le fait de reproduire et d'expliquer ce qu'il se passe chez lui, au travers de ces jeux.

Durant ces temps de jeu libre, l'adulte doit être présent de manière bienveillante et discrète. Il peut accompagner l'enfant si celui-ci le sollicite. Par exemple lorsqu'un enfant utilise ces jeux pour apprendre à désigner les objets, l'adulte peut l'aider à formuler les bons mots, le valoriser lorsque celui-ci se retrouve confronté à un problème.

Bien évidemment si un enfant ne souhaite pas participer à un temps de jeu libre, alors nous lui proposons une autre forme d'activité.

2.5 – Les dispositions prises pour assurer le bien-être

Au regard des avancées en neurosciences, pour assurer le bien-être de chaque enfant accueilli, la prise en compte de l'individualité est essentielle pour qu'au sein de cette vie collective, chaque bébé, chaque enfant perçoive qu'il a sa place et se sente reconnu.

Cette individualité se traduit au quotidien dans :

- Le respect du rythme de sommeil
- Les repas
- L'éveil
- Les émotions
- L'autonomie

Cela nécessite pour les professionnels d'acquérir des connaissances approfondies sur le jeune enfant, sur les différentes étapes de son développement psychomoteur et affectif.

L'observation est l'outil fondamental permettant de repérer signaux de bien-être et de malaise, manifestations des besoins et des émotions.

Les effets de l'observation :

Pour les enfants :

- De recevoir un regard soutenant et sécurisant
- Une relation à l'adulte et à l'environnement plus adapté
- Se sentir soutenu et valorisé par une observation positive.

Pour les familles :

- Communication efficace, pertinente et rassurante
- Aider à avoir en tête des images de leur enfant sur site

2.6 – Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle

« Effectuer de petits jeux musicaux avec son enfant l'aide à aller vers les autres et favoriserait l'acquisition du langage ».

Boris Cyrulnik

L'éveil culturel et artistique dès le plus jeune âge favorise la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant. Reconnues comme facteur du développement, l'éveil culturel et artistique permet l'intégration et la maîtrise progressive des émotions, développe la capacité d'écoute, d'imagination et de créativité

Au sein de nos structures, de nombreuses activités sont proposées telles que la cuisine, la lecture, l'éveil musical ou encore l'art plastique. Ce sont avant tout, des moments de partage qui mobilise la capacité d'attention et de mémorisation de l'enfant. Il peut s'exprimer, élaborer sa pensée et développer son langage. Ainsi, les activités mise en place régulièrement aident l'enfant à exprimer ses émotions, à s'affirmer en tant qu'individu.

Les professionnels inscrivent quotidiennement, les informations sur les temps proposés aux enfants.

2.7 – Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

« Parce que les premières années de vie sont essentielles dans le développement des enfants. La neuroscience montre qu'à la naissance filles et garçons ont le même potentiel. Les différences de comportement et de compétences sont entièrement liées aux apprentissages et à l'éducation. Il est donc important de libérer les enfants des stéréotypes de sexe et d'ouvrir leur champ des possibles dès le plus jeune âge, afin qu'ils puissent développer toutes leurs capacités et leur créativité »³.

Le rôles des professionnels est de déconstruire les stéréotypes de sexe, notamment dans le jeu, l'utilisation des jouets et les illustrations... Les activités proposées sont égalitaires afin que filles et garçons puissent développer les mêmes compétences.

³ <https://www.picoti-magazine.com/dossiers-parents/legalite-filles-garcons-a-la-creche>



Partie 3 :

Le Projet d'accueil



3.1 – Les accueils proposés

Type d'accueil

- Occasionnel
- Régulier
- Urgence exceptionnelle (*événement non prévisible : ex : hospitalisation d'urgence*)
- Accueil d'enfant porteur de handicap
- Familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

Age des enfants accueillis

Les crèches du SIVOM de la Communauté du Béthunois accueillent les enfants de 10 semaines à 4 ans révolus et jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants porteurs de handicap.

3.2 Les prestations d'accueils proposées

L'organisation des locaux

Les Coccinelles :

La crèche est composée de deux unités de vie :

- *Les Lucioles pour les bébés âgés de 2 mois et demi à environ 18 mois.*
- *Les Libellules pour les plus grands âgés d'environ 18 mois à 4 ans (il faut que l'enfant ait acquis une marche stable et une certaine autonomie).*

Les Petites étoiles :

La crèche dispose d'une grande pièce pouvant accueillir tous les enfants. La pièce peut être cloisonnée pour permettre aux plus petits de s'y épanouir en toute sécurité.

Ce sont des lieux dans lesquels tout est conçu pour permettre l'épanouissement, la sécurité, le respect de l'individualité et le bien-être des enfants, en fonction de leur âge et de leurs capacités.

3.3 L'hygiène et les changes

Les couches des enfants sont régulièrement vérifiées et changées dans une salle aménagée à cet effet. Le passage aux toilettes (ou pot) s'effectue à la demande ou proposé.

Rappelons que la mise au pot n'a lieu d'exister que lorsque l'enfant a atteint une maturité physique, psychique et affective suffisante et en aucun cas avant l'acquisition complète de la marche. Il est enfin important que cet apprentissage s'effectue progressivement, en collaboration avec les parents et en douceur. Une attitude trop directive pourrait entraîner un blocage.

Les locaux sont nettoyés et désinfectés quotidiennement. Les jouets sont lavés et désinfectés périodiquement. Les professionnels portent des chaussures de travail.

3.4 Alimentation :

3.4.1 - Les repas :

Manger est un plaisir et il faut qu'il le reste ! Les repas sont pour cela préparés en cuisine après avoir été livrés en liaison froide par l'unité centrale de production des repas. L'équipe veille à ce que ces derniers soient variés et équilibrés. Les habitudes alimentaires des enfants sont également conservées (mouliné ou morceaux). Tout en nommant les aliments présentés, nous veillons à la bonne présentation des assiettes.

Les enfants prennent leur repas dans un espace aménagé. Ils peuvent manger seuls s'ils en expriment le besoin. L'apprentissage sera progressif, en fonction de la maturité.

3.4.2 - Allaitement en crèche :

L'entrée en crèche ne nécessite pas pour les mamans d'arrêter d'allaiter leur enfant. L'équipe pédagogique est disponible pour soutenir les mamans dans cette aventure.

Elles ont la possibilité, si elle le souhaite, d'allaiter à l'arrivée et au départ de l'enfant. Un lieu calme, peut être mis à disposition.

Lors des repas de la journée, l'utilisation du lait maternel peut se faire dans le respect du protocole en vigueur dans l'établissement (cf procédure en annexe du règlement de fonctionnement).

3.4.3 - Régimes alimentaires

Tout régime alimentaire lié à la santé de l'enfant sera soumis au RSAI. L'avis du responsable de l'établissement sera requis quant aux possibilités de la crèche à réaliser ce régime et sa compatibilité avec les règles de sécurité alimentaire en collectivité. Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi et signé entre l'infirmière de la crèche, la famille et le médecin de la crèche ou le médecin traitant de l'enfant.

3.5 L'accueil d'enfants à besoins spécifiques (enfant en situation de handicap, enfants atteints d'une maladie chronique...)

Les crèches du SIVOM de la Communauté du Béthunois participent au projet territorial d'inclusion des enfants en situation de handicap, atteints de maladie chronique conscient que cela est un réel levier pour lutter contre l'isolement des familles.

Le handicap est une notion large, qui englobe de multiples situations. L'accueil se fait donc de façon personnalisée, selon la situation de chaque enfant. Les équipes pédagogiques en place œuvrent pour adapter l'accueil au besoin de l'enfant accueilli lui permettant de trouver sa place dans les structures.

Les échanges avec les professionnels qui assurent l'accompagnement de l'enfant en dehors de la crèche sont primordiaux. Ils permettent de bénéficier des informations nécessaires pour assurer un accueil en toute sécurité et de qualité.

Les professionnels extérieurs peuvent être amenés à passer du temps avec l'enfant pendant les heures de présence de celui-ci.

3.6 – Encadrement de la structure et des enfants

3.6.1 - Description des compétences professionnelles mobilisées

La direction

Éducatrice de Jeunes Enfants, la direction a la responsabilité de :

- L'accueil, orientation et coordination de la relation aux familles ou substituts parentaux
- La garantie du bien-être et de la santé des enfants accueillis
- La mise en œuvre du projet d'établissement :
- La conception et mise en œuvre du projet pédagogique de la structure
- Le développement d'une culture de la bientraitance
- Le conseil technique et soutien des équipes

(cf règlement de fonctionnement pour plus d'informations)

L'adjoint de direction/Infirmier

L'adjoint de direction est Infirmier diplômé d'État. Son rôle est double puisque d'une part, il exerce des missions propres et par délégation de la Direction, et que, d'autre part, il assure les remplacements de la direction pendant ses absences.

(cf règlement de fonctionnement pour plus d'informations)

Le Référent Santé et Accueil Inclusif

Mission assurée par le médecin des crèches, le rôle du RSAI est d'accompagner l'équipe de l'établissement, de l'informer, de le conseiller dans le domaine de la santé du jeune enfant, d'apporter son concours à la mise en œuvre de mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être et au bon développement des enfants ou encore de veiller à la mise en place de mesures inclusives pour les enfants en situation de handicap.

(cf règlement de fonctionnement pour plus d'informations)

L'éducateur de jeunes enfants

Il exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leur famille. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention et coordination. Il collabore avec la direction pour organiser et garantir un accueil de qualité, dans le respect des besoins des enfants. Il exerce les rôles suivants :

- auprès du personnel : il crée et assure le suivi de projets pédagogiques et éducatifs avec la collaboration de l'équipe. Il sensibilise ses collègues :
 - aux besoins du jeune enfant
 - au développement psychomoteur et affectif,
 - aux différents modes d'éveil et à l'accompagnement éducatif,
 - à l'intérêt éducatif de chaque acte de la vie courante,

- auprès des enfants : il les accompagne dans leur quotidien. Il les observe dans leur comportement, leur développement psychomoteur, leur éveil, leur adaptation à une situation donnée ceci dans le but d'ajuster leur pédagogie. Il organise des activités d'éveil adaptées aux besoins et capacités des enfants.
- auprès des parents : il est disponible pour les familles, il échange sur les progrès, le comportement, l'évolution de l'enfant. L'éducateur assure la continuité entre la famille et le lieu d'accueil. Il est également pour les parents un soutien à leurs fonctions parentales.

Elles encadrent les stagiaires.

Les auxiliaires de puériculture

Ils sont placés sous la responsabilité de la direction. Leurs fonctions sont :

- l'accueil de l'enfant et sa famille,
- prise en charge de l'enfant individuellement ou en groupe,
- répondre aux besoins et sollicitations de l'enfant,
- assurer la surveillance et les soins,
- organiser et mener en collaboration avec l'éducatrice des activités d'éveil,
- participer aux réunions, à la décision et à la mise en place des projets,
- transmettre aux parents les soins apportés à leur enfant et les activités de la journée,
- préparation des biberons et entretien de la biberonnerie,
- rôle d'observation : sanitaire (poids, température...) psychomoteur, sensoriel : transmission à la directrice ou à son adjointe, à l'EJE
- entretien du matériel,
- participation aux réunions d'informations aux familles,
- encadrement des stagiaires.

En l'absence de la direction et de l'éducateur de jeunes enfants, ils peuvent être amenés à assurer certaines fonctions de direction.

Les agents d'accompagnement de l'enfant

Ils participent à l'encadrement des enfants et à la vie de l'établissement dans les domaines sanitaire et psychopédagogique :

- Ils prennent soin des enfants accueillis de façon individualisée, personnalisée et adaptée. Ils les accompagnent dans leurs acquisitions et leur développement affectif, physique et intellectuel.
- Ils entretiennent le matériel et les locaux, assurent la préparation des repas
- Ils mènent des activités d'éveil
- Ils aident à la réflexion autour de projets
- Ils participent également aux réunions de services et d'informations aux familles.
- Ils encadrent les stagiaires

Le personnel technique et d'entretien

L'agent technique et d'entretien exerce sous la responsabilité de la direction de la structure. Les tâches définies sont planifiées en fonction de la vie de l'établissement. Il :

- Assure l'entretien journalier et hebdomadaire de la structure dans sa globalité.
- Participe aux festivités de la structure
- Encadre des stagiaires de même formation
- Participe à l'élaboration et à l'évolution des projets.
- Assure la réception et la préparation des repas des enfants selon les normes en vigueur
- Prend quotidiennement les températures des réfrigérateurs et congélateurs

Les stagiaires

Les stagiaires sont essentiellement candidats aux diplômes comportant un programme de puériculture, pédiatrie et pédagogie de la petite enfance. En aucun cas, ils ne remplacent un professionnel absent.

Nous accueillons les stagiaires de moins de seize ans uniquement pour un stage d'observation.

Ces personnes se doivent de respecter le règlement de fonctionnement de la structure.

Leur accueil est soumis à la signature d'une convention

3.6.2 – Professionnalisation et accompagnement de l'équipe

Travailler auprès des enfants c'est préparer les adultes de demain, la formation continue des professionnelles est fondamentale. L'ensemble de l'équipe a la possibilité de se former dans son domaine d'expertise tout au long de sa carrière professionnelle.

La direction permet l'accès aux actualités des études menées sur le développement de l'enfant afin que chacun puisse ajuster sa posture.

Des analyses de pratiques sont mises en place annuellement pour permettre aux professionnels de prendre du recul sur l'exercice de leur métier au quotidien, de se poser et de réfléchir aux pratiques.

Au long de l'année sont également organisés des temps de réunion pour échanger sur l'évolution des enfants mais aussi faire le point régulièrement sur les besoins et l'organisation des structures.

Une journée pédagogique ayant pour objectif de créer une dynamique et cohésion d'équipe sur des projets communs est organisée annuellement.

